# ASSURANCE VOYAGES HAPPY'ASSUR



L'assurance en plus facile.

## LE RESUME DE VOTRE CONTRAT D'ASSURANCE VOYAGE

(Produit « Assurance Voyages HAPPY'ASSUR » n°2205)



#### **VOS GARANTIES**

- ☐ Formule MULTIRISQUE SERENITE
- ☐ Formule MULTIRISQUE CONFORT
- ☐ Formule ANNULATION ESSENTIELLE
- ☐ Option GARANTIE DES PRIX



## VOTRE NUMERO DE CONTRAT PERSONNEL

(n° des Conditions Particulières)


VOUS ETES AMENES A FAIRE VALOIR VOS GARANTIES D'ASSURANCE AVANT OU APRES VOTRE VOYAGE ?

VOUS AVEZ BESOIN D'UNE ASSISTANCE DURANT VOTRE SEJOUR ?

En cas de Sinistre susceptible de donner lieu à une annulation, vous devez annuler votre réservation auprès de l'organisateur du voyage <u>dès que vous en avez connaissance.</u>

Vous devez nous envoyer votre déclaration de sinistre dans les cinq jours ouvrés suite à la survenance de l'événement (en cas d'annulation) ou suite à votre retour de voyage (pour tous les autres cas).



Pour bénéficier des garanties d'assistance du présent contrat, il est IMPERATIF de contacter les services publics de secours dans un premier temps et de contacter ensuite le plateau d'assistance préalablement à toute intervention, ou initiative personnelle <u>afin d'obtenir un numéro de dossier qui, seul, justifiera une prise en charge</u>.

#### **QUI CONTACTER?**

APRIL International Voyage

Service Gestion Clients TSA 10778 - 92679 COURBEVOIE CEDEX Tél. : +33 1 73 03 41 01

Mail: indemnisation@aprilvoyage.com



## **QUI CONTACTER?**

24h/24 - 7j/7

**Europ Assistance** Tél.: +33 1 41 85 22 55

N° de contrat à communiquer : 2205



Lors de la souscription du contrat, communiquez votre adresse e-mail à votre agent de voyages et bénéficiez des avantages de notre « Compagnon de voyage » :

un espace personnel, votre contrat, vos Conditions Générales et un accès direct au plateau d'assistance en un clic!

Application disponible gratuitement sur App Store et Google Play, directement en flashant le logo ci-contre



## **VOS GARANTIES EN SYNTHESE**

PRESTATIONS	MONTANTS TTC maximum par personne	Multirisque "Sérénité"	Multirisque "Confort"	Annulation "Essentielle
AN	NULATION DE VOYAGE			
Périls dénommés	16 000 € / personne et 40 000 € / événement     Franchise de 50 € / personne (sauf stipulation contraire)			•
	• 16 000 € / personne et 40 000 € / événement			
Maladie, accident ou décès  → Franchise	Sans franchise			
Annulation en cas d'attentat ou de catastrophe naturelle survenant à destination Annulation en cas de faillite de la compagnie aérienne Annulation en cas de grève du personnel de la compagnie aérienne Autres causes justifiées	• Franchise de 50 € / personne	•	•	
Annulation cas imprévu sans justificatifs <b>(plafond de remboursement : 2 500 € / personne)</b>	• Franchise de 20 % de l'indemnité avec un minimum de 150 € / personne			
Prise en charge d'un nouveau billet d'avion dans le cas d'un départ dans les 24 heures	Maximum 50 % du montant total de votre forfait initial ou 80 % du montant total de votre vol sec		•	
Retard > 4 heures	<ul><li>RETARD AERIEN</li><li>10 % du montant du voyage (250 € maximum)</li></ul>		•	
Vol, destruction totale ou partielle, perte  → Franchise uniquement en cas de dommage aux valises Frais de reconstitution des documents d'identité Retard de livraison des bagages > 12 heures	S ET EFFETS PERSONNELS  • 2 000 € / personne et 10 000 € / événement  • 50 € / valise  • 150 € / personne  • Indemnité forfaitaire de 150 € / personne	•	•	
FRAIS D'I	NTERRUPTION DE SEJOUR			
Suite à un retour anticipé Suite à un rapatriement médical	Prorata temporis     Valeur du voyage initial	•	•	
	LLE ACCIDENT DE VOYAGE			
Capital décès ou invalidité permanente	• 7 500 € maxi. / pers. et 70 000 € maxi. / événement			
	CIVILE VIE PRIVEE A L'ETRANGER	1	ı	
Dommages corporels, matériels et immatériels  → Franchise	<ul> <li>1 000 000 € maximum / événement</li> <li>75 € / sinistre</li> </ul>	•	•	
	ETOUR IMPOSSIBLE	1	l	
Frais de prolongation de séjour  → Franchise	<ul> <li>10 % du montant du voyage / nuit / personne avec un minimum de 50 € (maximum 5 nuits)</li> <li>1 nuit</li> </ul>	•	•	
ASSIS	TANCE RAPATRIEMENT			
Transport / Rapatriement Retour des membres de la famille ou de 2 accompagnants Présence hospitalisation Prolongation de séjour Accompagnement des enfants Frais médicaux à l'étranger Urgences dentaires Franchise frais médicaux et urgences dentaires Rapatriement du corps Frais funéraires	Frais réels Billet retour + taxi Billet aller-retour et 80 € / jour (maximum 10 jours) 80 € / jour (maximum 10 jours) Billet aller retour 150 000 € / personne 180 € / personne 30 € / personne / événement Frais réels 2 500 € / personne	•	•	
En cas d'hospitalisation ou de décès d'un membre de la famille, de la garde d'enfant ou du remplaçant professionnel En cas d'attentat survenant à destination En cas de sinistre au domicile	Billet retour + taxi     Billet retour + taxi     Billet retour + taxi     Billet retour + taxi	•	•	
Avance de la caution pénale Prise en charge des honoraires d'avocat Frais de recherche et de secours en mer et en montagne Avance de fonds en cas de vol, perte ou destruction des papiers Envoi de médicaments Aide-ménagère au domicile après rapatriement si hospitalisation > 5 jours Mise en relation en cas de sinistre au domicile pendant le séjour avec un serrurier, plombier, société de gardiennage et prise en charge du coût de l'intervention Hébergement suite à un sinistre au domicile	* 15 000 € / personne  * 3 000 € / personne  * 3 000 € / personne  * 7 500 € / personne  * 1 500 € / personne  * Frais d'envoi  * 3 heures  * 80 €  * 50 € / nuit (maximum 2 nuits)	•	•	
Prise en charge de la hausse du prix du voyage  Seuils de déclenchement	8% du prix du voyage avec un maximum de 200 € / personne et 4 000 € / contrat     Moyen-courrier : 20 € / personne     Long-courrier : 40 € / personne	0	О	

aprı∟ international ⊢ voyage

TSA 30780 92679 COURBEVOIE CEDEX Tél: 01 73 03 41 01 www.aprilvoyage.com



■ Inclus O En option

HA8 - 2205 – v11.2018 – ATO – Document non contractuel – L'ensemble des marques, logos, charle graphique et argumentiaires commerciaux d'APRIL International Voyage présents dans le document, sont déposés et sont la propriété d'APRIL International Voyage. Toute reproduction, partielle ou totale desdits éléments et texes de toute nature, est interdite et fera l'objet de poursuites judiciaires.

Les Conditions Générales complètes sont disponibles sur simple demande à votre agent de voyages.